

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation  
Nationale



[www.felco-creo.org/](http://www.felco-creo.org/)

*(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand,  
Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)*

*Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc*

La Felco est affiliée à la FLAREP ([www.flarep.com/](http://www.flarep.com/)) et à l'APLV :

<http://www.aplv-languesmodernes.org/>

---

Yan LESPOUX

Montpellier, le 31 janvier 2019

Maître de Conférences en occitan

Président de la FELCO

à Madame, Monsieur le Député.

Madame, Monsieur le Sénateur

Objet : la réforme des lycées : un danger mortel pour les langues régionales

La FELCO vos a déjà alertés, pour certains d'entre vous à plusieurs reprises, sur les dangers mortels que faisait courir le projet de réforme des lycées à l'enseignement des langues régionales (voir notamment sur notre site : <http://www.felco-creo.org/1806-2/>).

Hélas, nos craintes se confirment : de toute part nous arrivent des rumeurs de suppressions d'enseignements, ou de réduction des horaires proposés aux élèves. Les « justifications » vont bon train, se fondant sur des effectifs présentés comme insuffisants sans peser les conséquences des horaires mal placés, ou des services des enseignants sur plusieurs établissements, ou encore de la carence de l'information aux familles de la part de l'administration. Les réductions, parfois les suppressions pures et simples touchent même les établissements où les effectifs sont importants.

Par ailleurs, les moyens spécifiques « langues régionales » qui existaient parfois hors dotation horaire globalisée (dans des proportions bien moindres, nous tenons à le dire, que pour d'autres langues régionales) et donnaient aux chefs d'établissements un peu de souplesse dans la distribution de leurs moyens, sont menacés de suppression pure et simple. Cette menace, qui vient d'être affichée dans

l'académie de Toulouse, provoque l'incompréhension des enseignants, des élèves et de leurs familles.

La FELCO a fait part récemment aux services du Ministère de son inquiétude quant à l'avenir de l'enseignement de notre langue. Vous trouverez ce courrier argumenté sur notre site à l'adresse <http://www.felco-creo.org/1901-18-reforma-dels-liceu-nouvelle-lettre-de-la-felco-au-ministere/>.

Madame, Monsieur le député, Madame, Monsieur le Sénateur, une fois de plus nous comptons sur vous. Nous vous savons attaché/e à la diversité linguistique et culturelle qui fait la richesse de notre pays et qui est affirmée par l'article 75-1 de la Constitution. L'année 2019 sera-t-elle celle de toutes les langues autochtones, comme le propose l'UNESCO, sauf les langues de France ?

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Ministre pour qu'il prenne en compte les propositions que nous formulons dans la lettre que nous lui avons adressée le 19 janvier dernier. Nous publierons sur notre site les interventions dont vous nous informerez, de préférence par courrier électronique, le plus à même d'être transmis à nos adhérents.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,

Marie-Jeanne Verny, professeure des Universités, cosecrétaire

Avant la réforme						Après la réforme du BAC			
Série	Occitan au titre de	Épreuve	Niveau	Coefficients	% note finale	Série	Occitan au titre de	Épreuves	% note finale
L	LV2	Ecrit + oral	B1	4	10.25 %	Enseignement général :  Plus de différenciation en série	Enseigt commun LV B	Contrôle continu	De l'ordre de 6 % * <b>Dévalorisation</b>
	LV2 approfondie (Spécialité)	Ecrit + oral	B2	4+4	20.50 %		<b>Suppression</b>		
	LV 3 spécialité	Oral	A2	4	10.25 %		<b>Suppression</b>		
ES	LV 2	Ecrit + oral	B1	2	5.50 %				
S	LV 2	Ecrit + oral	B1	2	3.38 %				
Séries générales +STHG	Première option facultative LV 3	Oral	A2	2	Seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus, <b>ils sont multipliés par 2</b>		Enseignement optionnel LV C - Contrôle continu <b>De l'ordre de 1%</b> <b>Dévalorisation</b>		
Séries générales +STHG	Deuxième option facultative LV 4	Oral	A2	1	Seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus.		<b>Suppression</b> : Seules les langues anciennes (LCA) gardent la possibilité d'une 2 <sup>ème</sup> option et aussi le caractère bonifiant, coefficient 3		
						Enseigt de spécialité : langue et culture	écrit	De l'ordre de 16%	Associé à la LV B ou à la LV C

							régionale <b>si proposé dans l'établissement</b>			
<b>Technologique</b>	LV2	Oral en CCF + Ecrit terminal	B1	2	5 %	<b>Technologique</b>	Enseignement commun au LV B	Contrôle continu	5 %	
<b>Candidat libre**</b>	Choix lors de l'inscription au BAC	En fonction du choix du candidat			<b>Impossible :</b> Inscription obligatoire en première et contrôle continu.					

*\*formule utilisée dans la réponse du MEN*

*\*\* candidat scolarisé dans un établissement public ou sous contrat où il n'y a pas de cours de LR où qu'il ne peut pas suivre*

### Premiers constats :

- Il y a beaucoup moins de possibilités : suppression de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité, de la possibilité de choisir une deuxième option facultative.
- La valorisation est bien moindre. L'option facultative est complètement dévalorisée (de l'ordre de 1% de la note finale !).
- Il n'y a plus d'option facultative « bonifiante » pour les LR alors qu'elle est maintenue pour les langues anciennes.
- Il n'y a plus de parcours d'excellence (LV2 approfondie pour atteindre le niveau B2).
- Il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, ce qui exclut toutes les candidates et tous les candidats potentiels issus de lycées dans lesquels il n'y a pas d'enseignement de l'occitan

### Deuxième constat :

- Sur les documents du MEN, la présentation du nouveau BAC n'associe les langues régionales qu'à langue vivante C.
- Les enseignements de spécialité étant déjà déterminés et annoncés dans la majorité des académies, cette option de dernière minute risque bien de rester lettre morte.

### *Enseignements optionnels en voie générale*

Dès la 1<sup>re</sup> : **langue vivante C<sup>4</sup> ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité<sup>5</sup>**

En 1<sup>re</sup> : **mathématiques expertes ; mathématiques complémentaires ; droit et grands enjeux du monde contemporain**

**STD2A**  
sciences et technologies  
du design et des arts appliqués

**TMD**  
techniques de la musique  
et de la danse

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales  
(5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un bonus

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Lycees/18/2/bac-2021\\_depliant\\_seconde\\_A4\\_1025182.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Lycees/18/2/bac-2021_depliant_seconde_A4_1025182.pdf)

